

Communiqué du commissaire de Weidenareal Metall SA (auparavant Swissmetal Industries SA) aux créanciers et aux médias

### **Envoi pour acceptation du concordat mis au propre**

Berne, le 11 juillet 2013. A la suite de l'assemblée des créanciers du 20 juin 2013, les créanciers, par courrier du 10 juillet 2013, ont reçu le concordat par abandon d'actif dans sa version complétée et mise au propre. Les créanciers qui n'ont pas encore donné leur accord lors de l'assemblée des créanciers sont priés de faire part au commissaire de leur acceptation du concordat d'ici au 22 juillet 2013 au moyen du formulaire de vote annexé. Le commissaire remercie les créanciers pour une prompt réponse par rapport au concordat. Ainsi, le résultat du vote sera connu rapidement et les prochaines étapes de la procédure pourront être mises en place.

Le concordat est accepté par les créanciers lorsque la majorité des créanciers de la société, représentant au moins les deux tiers des créances donnant droit de vote, ou un quart des créanciers, représentant au moins les trois quarts des créances donnant droit de vote, y adhèrent.

Dès que le résultat du vote sera acquis, le commissaire en informera les créanciers.

\* \* \*

### **Pour de plus amples informations**

- Site internet du commissaire: [www.sachwalter-swissmetal.ch](http://www.sachwalter-swissmetal.ch)  
[www.sachwalter-weidenareal.ch](http://www.sachwalter-weidenareal.ch)
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, téléphone 031 357 00 00